



EAGLE-CÔTE D'IVOIRE



CONTENU

Contenu.....2

Bref résumé.....3

Vue d'ensemble.....4

Rapport narratif.....8

1 Investigation.....8

2 Opération.....10

3 Légal.....29

4 Média.....30

5 Management.....38

6 Relations extérieures.....38

**7 Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité
faunique38**

Conclusion.....40

RAPPORT ANNUEL 2024

BREF RESUME

Le trafic illégal des espèces en voie d'extinction se développe, malgré les efforts entrepris de part et d'autres. En 2024, le Projet EAGLE Côte d'Ivoire a assisté les autorités ivoiriennes sur dix (10) affaires (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages. Au total, vingt-trois (23) trafiquants ont été interpellés avec un bébé chimpanzé, huit (08) peaux de panthères, plus de 200 pièces d'ivoires sculptées et de 130 kg d'ivoires bruts d'éléphants saisis sur l'étendue du territoire national.

Les ivoires saisis provenaient essentiellement du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, précisément de la région de la Nawa et du Guémon. Quant aux peaux de panthères, elles provenaient également de la région de la Nawa et de la région du Tonpki. Le chimpanzé lui était en provenance du Libéria, pays frontalier du côté ouest de la Côte d'Ivoire.

L'équipe de EAGLE-Côte d'Ivoire a multiplié ses efforts entamés au cours de l'année 2024 en vue d'améliorer son professionnalisme à la suite de nouvelles directives, recommandations et propositions en collaboration avec l'Unité de Coordination Centrale (CCU) d'EAGLE. De grandes stratégies d'enquêtes ont été élaborées conduisant à des résultats probants au cours de l'année.

EAGLE-Côte d'Ivoire dont l'objectif visé est la dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption, cherche aussi à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel. Dans cette veine, les publications des pièces médiatiques ont été permanentes en vue de sensibiliser l'opinion publique sur la protection des espèces intégralement protégées en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest africaine. Au total 373 pièces médiatiques ont été diffusées. A cela s'ajoute une interview accordée à un journal local.

La sensibilisation aux changements de comportements a été également l'un des volets sur lequel EAGLE Côte d'Ivoire s'est appesanti courant 2024. Le projet a de ce fait pris part à un atelier de formation organisé à l'endroit des autorités policières et administratives. L'objectif étant de sensibiliser ces dernières sur le trafic, sur l'ampleur, technique de dissimulation et identifications des produits fauniques.

Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours de l'année 2024 du projet EAGLE-Côte d'Ivoire, suivi d'un déroulement détaillé ces activités et les résultats obtenus en faisant un zoom sur les résultats des projets d'EAGLE Network.

**ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE EAGLE-CÔTE D'IVOIRE,
RAPPORT ANNUEL 2024**

Vue d'ensemble

Investigations

Le département d'investigation a au cours de l'année 2024 a mené 254 missions d'enquête dans les 31 régions que compte le pays et identifié 373 trafiquants d'espèces protégées. Le réseau d'informateurs se constitue peu à peu et devant permettre à avoir de bons résultats à venir.

Opérations

Dix (10) opérations d'arrestations ont été réalisées au cours de l'année 2024 dans les Districts autonome d'Abidjan et dans quatre (04) régions du pays (San-Pedro, Nawa, Tonpki et du Guemon). Au total, vingt-trois (23) trafiquants ont été mis aux arrêts.

- **La première opération** s'est déroulée le samedi 17 février 2024 à Grabo, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, un présumé trafiquant d'animaux fût interpellé avec un bébé chimpanzé âgé entre deux et trois ans. L'arrestation fut possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique. Le bébé chimpanzé saisi avait été acheminé depuis le Libéria, pays voisin jusqu'à Grabo en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendu comme un animal de compagnie.

- **La seconde opération** s'est tenue le lundi 04 mars 2024 à Gabiadji à l'ouest de la Côte d'Ivoire. En ce lieu, quatre (04) présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants furent interpellés alors qu'ils tentaient de vendre deux (02) défenses d'éléphants pesant environ 42 kg. Ces derniers furent interpellés grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique. Les éléments de l'enquête avaient révélé que les deux grosses pointes saisies étaient issues du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Taï où il n'en resterait qu'environ 300 pachydermes. Les pointes d'éléphants furent retirées d'un éléphant adulte mâle bien connu des fichiers de son service.

- **La troisième opération** s'est déroulée le jeudi 7 mars 2024 à Soubré à l'ouest du pays. Dans cette localité située à proximité du parc national de Taï, un présumé trafiquant d'animaux fût mis aux arrêts avec deux peaux de panthères et une peau de ratel. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.

- **La quatrième opération** fut liée à la troisième. En effet, les enquêtes menées aux lendemains de l'arrestation du trafiquant des deux peaux de panthères à Soubré, ont permis d'identifier le fournisseur de peaux. En fuite depuis le jeudi 7 mars 2024, ce fournisseur fût cueilli le dimanche 28 avril 2024 par les éléments de l'UCT, de l'OIPR, appuyés techniquement par EAGLE-Côte d'Ivoire dans les environs du village Bandikro dans la localité de Soubré. Les enquêtes ont révélé que ce dernier subventionnait les chasseurs traditionnels à l'effet de lui fournir les produits d'espèces fauniques rares. Les perquisitions à son domicile ont permis de saisir un fusil de type calibre 12, des cartouches, des morceaux de singes, de ratels, de crocodiles et de Bongo.

- **La cinquième opération** s'est déroulée le 19 juin 2024 à Man à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Dans cette localité, un présumé trafiquant fût interpellé avec deux peaux de panthères adultes. L'arrestation fut possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFEMINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire.

- **La sixième opération** s'est déroulée le 31 juillet 2024 à Duékoué à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Quatre trafiquants furent arrêtés à Duékoué et le cinquième, une dame à Daloa suite aux enquêtes. Ces derniers furent pris en possession de deux défenses d'ivoires de 59 kg appartenant probablement à un gros éléphant de plus de 4 tonnes. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

- **La septième opération** s'est déroulée le 16 septembre 2024 dans la commune de Yopougon à Abidjan. Ce jour-là, deux trafiquants y étaient interpellés avec deux (02) pointes d'éléphants de 14 kg. Les ivoires avaient été transportés de Tanda, localité située à l'est de la Côte d'Ivoire à Abidjan-Yopougon dans le but d'être vendus. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

- **La huitième opération** s'est tenue le 30 octobre 2024 à Soubré, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, deux trafiquants étaient mis aux arrêts avec quatre peaux de panthères dans une enceinte de la ville de Soubré. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique. Les éléments de l'enquête ont révélé que les quatre peaux de panthères ont été acquises suite à la chasse dans le parc national de Taï, dernier bastion de la faune sauvage en Côte d'Ivoire.

- **La neuvième opération** s'est déroulée le 08 novembre 2024 à Soubré, localité à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Dans cette localité deux trafiquant d'ivoires d'éléphants y ont été interpellés avec en leur possession 15 kg d'ivoires d'éléphants. Les deux défenses d'ivoires d'éléphants avaient été dissimulés dans un sac de charbon dans le but d'être vendus. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

- **La dixième et dernière opération** de l'année 2024 s'est déroulée le 29 novembre 2024 dans les communes de Marcory et Koumassi à Abidjan. Ce jour-là, quatre trafiquants spécialisés dans le commerce illégal d'objets en ivoire sculptés ont été mis aux arrêts. L'un a été interpellé dans la commune de Marcory alors qu'il tentait de vendre 205 pièces d'ivoires sculptés. Les trois autres ont été interpellés à Koumassi à l'issue d'une perquisition qui a permis de saisir une trentaine de pièces d'ivoires sculptés et morceaux d'ivoires. Les arrestations furent possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

Légal

EAGLE-Côte d'Ivoire a fourni une assistance juridique pour les dix cas d'arrestation au cours de l'année 2024 et a suivi avec diligence les dossiers en instruction.

- Suivi du procès à Tabou d'un présumé trafiquant de bébé chimpanzé, le 22 février 2024. Ce dernier a été condamné à deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.

Suivi de l'affaire concernant les deux présumés trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2023 à Abidjan. L'affaire avait été mise en instruction par le pôle pénal économique et financier d'Abidjan.

- Suivi du procès du fugitif trafiquant de peaux de panthère à Soubré, le 07 mai 2024. Ce dernier a été condamné à douze (12) mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 100.000 francs CFA et interdiction de chasse pendant 5 ans.

Le service juridique a suivi l'affaire des quatre présumés interpellés le 4 mars à Gabiadji pour trafic d'ivoire. Ces derniers ont été déférés au pôle pénal économique et financier d'Abidjan. L'un d'eux a été libéré par le procureur et les trois autres mis sous mandat de dépôt. L'affaire les liant a été mise en instruction.

Le département juridique a également suivi l'affaire relative au trafiquant de peaux de panthère interpellé le 7 mars 2024 à Soubré. L'affaire a été mise en instruction et le prévenu a été mis sous contrôle judiciaire.

Aussi le département a suivi l'affaire du trafiquant de peaux de panthères interpellé le 19 juin 2024 à Man. Le présumé trafiquant a été déféré au pôle pénal économique et financier d'Abidjan puis mis sous mandat de dépôt. L'affaire le concernant a été mise en instruction.

Le Légal a aussi suivi l'affaire en instruction des deux présumés trafiquants interpellés le 16 septembre 2024.

Le département légal a suivi également les affaires en instruction des quatre (05) présumés trafiquants de pièces d'ivoires d'éléphants sculptés interpellés le 29 novembre 2024 à Marcory et à Koumassi. Trois (03) des quatre (04) personnes interpellées ont été libérées le 02 décembre 2024 lors du déferrement au pôle pénal économique et financier.

Médias

Au total 373 publications ont été publiées dans la presse locale. Les publications avaient pour but de sensibiliser les populations sur les dangers liés au trafic d'espèces protégées.

RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre l'année 2024 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquêtes, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d'Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, organismes non gouvernementaux frères pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

1- Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE-Côte d'Ivoire est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation. Les informations obtenues proviennent de deux types de sources : les enquêteurs et les informateurs. Les enquêteurs travaillent sur une base permanente avec le projet tandis que les informateurs sont des personnes fournissant des informations sans être liées au projet. A cet effet, 254 missions d'enquêtes ont été réalisées dans les District Autonome d'Abidjan, et dans les 31 régions du pays. Ces investigations portaient 373 cibles repartis sur l'ensemble du territoire national.

En 2024, les enquêtes et les observations de terrain ont permis de suivre des pistes concernant le trafic d'ivoires d'éléphants, de peaux de panthères et de chimpanzés. Le pays demeure à la fois un pays de transit et d'origine. Les ivoires d'éléphants par exemple, provenaient essentiellement de la région de la Nawa et du Guémon, à l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Quant au chimpanzé saisi lors d'une opération en février 2024 à Tabou, il était en provenance du Libéria, pays frontalier zone ouest de la Côte d'Ivoire. L'année précédente (2023) deux bébés chimpanzés étaient également saisis (l'un saisi dans une maison à Guiglo et l'autre lors d'une opération le 20 novembre 2023 à Bloléquin), ils provenaient également du Libéria.

Pour pallier à cela, EAGLE Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

Indicateur

Nombre d'investigations menées en 2024	254
Investigation ayant abouti à une opération 2024	10
Nombre de nouveaux trafiquants ciblés en 2024	373

Sur ces 373 nouveaux trafiquants identifiés, vingt-trois (23) trafiquants ont été arrêtés en détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement protégées

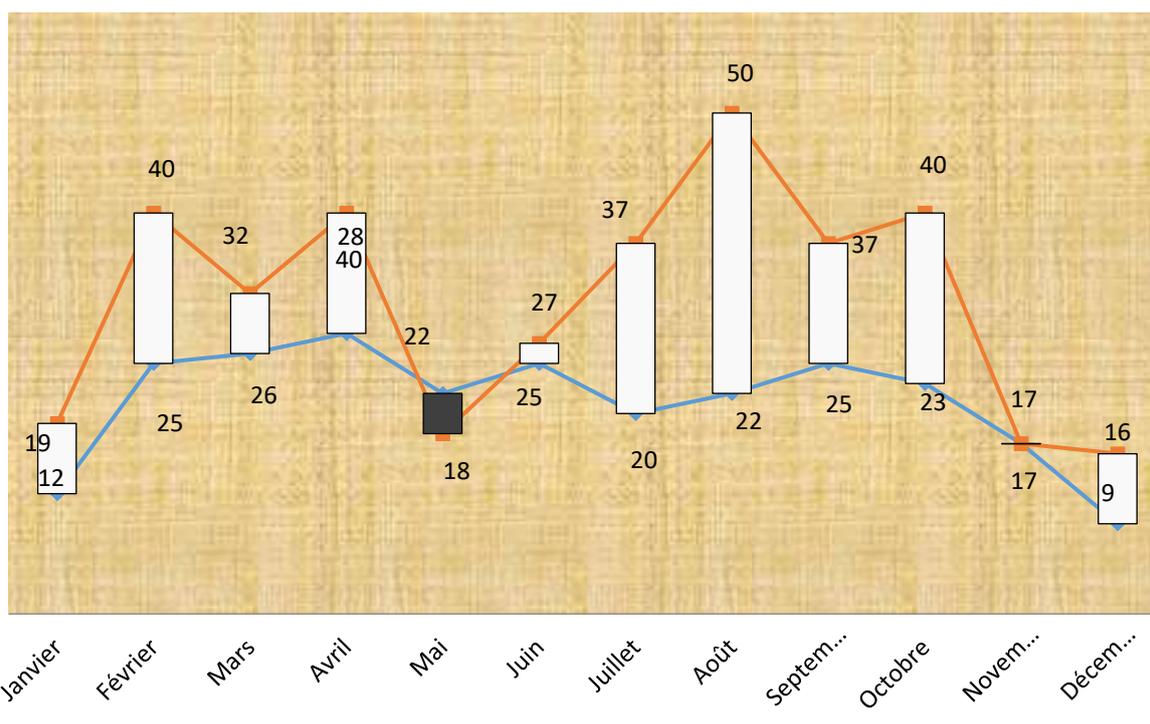
Tableau relatif aux missions d'enquêtes

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de missions d'enquêtes en 2024	12	25	26	28	22	25	20	22	25	23	17	09
Nombre de trafiquants ciblés en 2024	19	40	32	40	18	27	37	50	37	40	17	16

Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquant identifié au premier semestre 2024

—◆— Nombre de missions d'enquêtes en 2024

—■— Nombre de trafiquants ciblés en 2024



2. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations en 2024	10
Nombre de trafiquants arrêtés en 2024	23

Vingt-trois (23) trafiquants d'espèces sauvages protégées ont été arrêtés en 2024 dont treize (13) trafiquants d'ivoire d'éléphant, cinq (05) trafiquants de peaux de panthères, un (01) trafiquant de bébé chimpanzé et quatre (04) trafiquants de pièces d'ivoires sculptés grâce à l'organisation de dix (10) opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert du Procureur de la République et sur le terrain en équipe conjointe comprenant l'UCT, la DPFE (Direction de la Police des Forêts de l'Eau) du MINEF, appuyées techniquement par EAGLE Côte d'Ivoire.

- **Le 17 février 2024**, un présumé trafiquant d'animaux fût mis aux arrêts le samedi 17 février 2024 à Grabo, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire avec un bébé chimpanzé âgé entre deux et trois ans.

Cette arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.



Le bébé chimpanzé apeuré lors de l'interpellation.

Le bébé chimpanzé saisi que le présumé trafiquant tentait de marchander avait été acheminé depuis le Libéria, pays voisin jusqu'à Grabo en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendu comme un animal de compagnie.

Le bébé chimpanzé saisi a été remis à l'ONG Akatia, une ONG œuvrant activement pour la réhabilitation des chimpanzés issus du trafic en Côte d'Ivoire sur instruction de la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques. L'ONG se charge de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés où le bébé grandit parmi d'autres orphelins.



Le trafiquant interpellé avait fait du bébé chimpanzé un animal de compagnie.

Ce grand singe est listé comme espèce en danger critique d'extinction depuis 2016 par l'UICN. Cette organisation estime entre 1500 et 2000, le nombre de chimpanzés vivant en Côte d'Ivoire.



Le bébé chimpanzé stressé après sa saisie

La population de chimpanzés a chuté de plus de 90% en Côte d'Ivoire entre 1990 et 2007, notamment en raison de la perte de leur habitat. Selon le réseau EAGLE, la chasse pour la capture est également une des causes de la disparition de l'espèce.

Le 4 mars 2024, quatre individus, dont un ancien militaire, étaient appréhendés à Gabiadji dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire pour trafic présumé d'ivoires d'éléphants. Ils détenaient deux défenses d'éléphant pesant environ 42 kg.

L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la DPFE-MINEF, et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire.



Deux des quatre trafiquants interpellés lors de l'opération

Les défenses d'ivoire saisies provenaient du braconnage dans le parc national de Taï, où seulement environ 300 éléphants subsistent. L'éléphant braconné d'environ 4 tonnes était bien connu des fichiers de la Direction de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR).

En Côte d'Ivoire, le nombre d'éléphants a diminué de moitié en 30 ans, passant de plus de 1139 individus dans 26 habitats à seulement environ 300, selon un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature publiée en 2016.

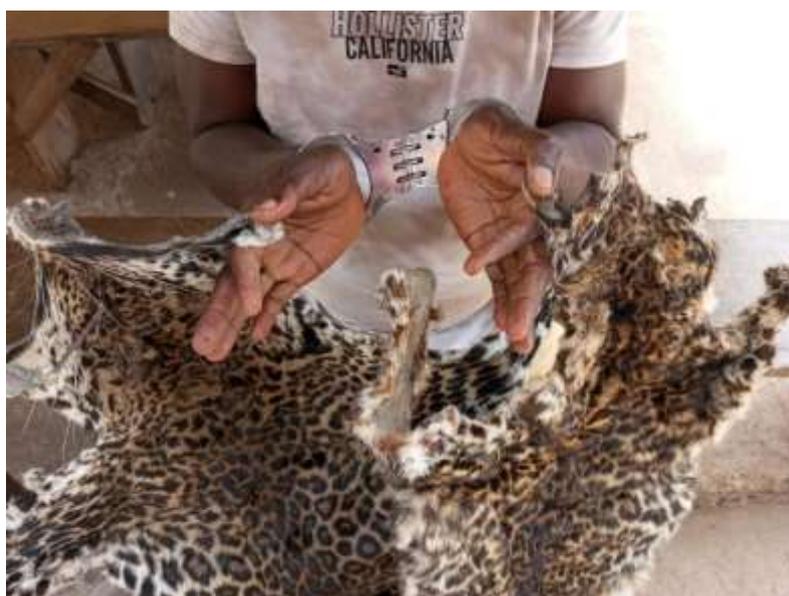
Les éléphants sont constamment abattus pour leurs ivoires vendus à prix d'or sur le marché asiatique. A titre d'exemple, le 21 mars 2022, un braconnier, trafiquant avait été arrêté en flagrant délit de détention et de tentative de commercialisation de pointes d'ivoires à Bondoukou. Ce trafiquant procédait à la chasse des éléphants depuis 2013 au sein du parc national de la Comoé. Il avait en sa possession 5 défenses d'ivoires et une queue d'éléphant. Ces produits fauniques qu'il tentait de commercialiser étaient le fruit du braconnage d'éléphants qu'il effectuait au sein du parc national de la Comoé situé à une centaine de kilomètres de la ville de Bondoukou.



Les 4 présumés trafiquants interpellés avec 42 kg d'ivoire

Depuis 2017, date d'implantation de l'Ong EAGLE en Côte d'Ivoire, plusieurs centaines de réseaux de trafiquants d'ivoires ont été démantelés. 198 pointes d'ivoires bruts pesant 802,22 kg, 198 objets d'ivoires sculptés, 8 pointes d'ivoires polies ont été saisis. Ces saisies ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière du ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF).

Le jeudi 7 mars 2024, un présumé trafiquant d'animaux fût interpellé avec deux peaux de panthères juvéniles qu'il tentait de vendre. L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la DPFE-MINEF, et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire.



Le présumé trafiquant avait par ruse laissé la seconde peau chez un chef traditionnel.

Le présumé trafiquant fût interpellé avec une peau de panthère juvénile. Ce dernier avait par ruse laissé la seconde peau chez un chef traditionnel. Les enquêtes de l'UCT ont

permis de localiser la seconde peau au domicile d'un chef traditionnel de la région de la Nawa. Le présumé trafiquant y avait stocké les peaux à l'effet d'avoir le protectorat de ce dernier et échapper ainsi à une éventuelle interpellation suite à son commerce de peaux d'espèces protégées.



Le présumé trafiquant subventionnait les braconniers à l'effet de lui fournir des peaux de panthères.

L'enquête avait révélé que ce présumé trafiquant subventionnait des braconniers à l'effet de lui fournir des produits d'espèces animales rares.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2016. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses os, utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique ainsi que les conflits avec les propriétaires de bétail et la raréfaction de ses proies.



Les deux peaux de panthères saisies lors de l'opération.

La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

depuis juillet 1975, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'exportation.

En Côte d'Ivoire, la panthère est inscrite à l'annexe I de la loi ivoirienne n°94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n°65-255 du 04 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. L'animal est intégralement protégé, donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort est formellement interdit.

Le 28 avril 2024, un fugitif présumé trafiquant de peaux de panthère fût interpellé à Bandikro, localité située à une vingtaine de km de Soubré, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ce dernier était nommément cité dans l'opération qui avait conduit à l'arrestation d'un présumé trafiquant de deux peaux de panthères le 7 mars 2024. L'affaire avait été mise en instruction pour espérer trouver d'éventuels complices.

L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la Direction de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire.



Le fugitif avait en sa possession un fusil et des cartouches.

Le fugitif avait pour mode opératoire la subvention des chasseurs traditionnels à l'effet de lui fournir les produits d'espèces fauniques rares pour les commercialiser dans la ville de Soubré. Les perquisitions effectuées dans sa maisonnée avaient permis de saisir un fusil de type calibre 12, des cartouches, des morceaux de singes, de ratels, de crocodiles et de Bongo.

Le 19 juin 2024, un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le mercredi 19 juin 2024, à Man, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ce dernier avait été

interpellé au moment où il s'apprêtait à écouler deux (2) peaux de panthère adulte dissimulées dans un sac.



Le présumé trafiquant a été interpellé dans un restaurant de la ville de Man.

L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la DPFE-MINEF, et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire. L'enquête a révélé que les peaux de panthère saisies provenaient du Mali, un pays frontalier à la Côte d'Ivoire.



Les deux peaux de panthères saisies étaient en provenance du Mali.

Les peaux de panthères saisies ont été acquises illégalement au Mali puis transportées en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendues.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2016. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses os, utilisés

en pharmacopée traditionnelle asiatique ainsi que les conflits avec les propriétaires de bétail et la raréfaction de ses proies.



Le présumé trafiquant a été déféré au pôle pénal économique et financier.

- **La sixième opération** s'est déroulée le 31 juillet 2024 à Duékoué à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Quatre trafiquants furent arrêtés à Duékoué et le cinquième, une dame à Daloa suite aux enquêtes. Ces derniers furent pris en possession de deux défenses d'ivoires de 59 kg appartenant probablement à un gros éléphant de plus de 4 tonnes. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.



Les cinq présumés trafiquants interpellés à Duékoué et Daloa.

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année 20.000 à

30.000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF) ; équivalent de 50 à 80 individus par jour. L'espèce ne compte plus que 415.000 pachydermes en Afrique, contre 3 à 5 millions au début du siècle dernier.



Les deux pointes d'ivoires d'éléphants appartenait à un éléphant de plus de 4 tonnes.

Selon le rapport 2016 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11.000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le parc National de la Comoé, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstituer.



Les présumés trafiquants ont été déférés à la section de Tribunal de Guiglo.

Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du trafic illégal d'animaux lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat. Le commerce illégal de défenses d'éléphant est malheureusement en constante augmentation et pèse trois milliards de dollars américain (soit près de 2.000 milliards de francs CFA) par an avec pour principal marché l'Asie du Sud-est, avec notamment, la Chine et le Vietnam comme principaux acheteurs.

- **La septième opération** s'est déroulée le 16 septembre 2024 dans la commune de Yopougon à Abidjan. Dans cette commune, les éléments de l'UCT et DPFÉ-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique ont interpellé deux trafiquants avec deux pointes d'ivoires d'éléphants de 14 kg qu'ils tentaient de vendre dans une enceinte.



Les deux présumés trafiquants ont été interpellés dans une enceinte à Yopougon.

Les ivoires avaient été transportés de Tanda, localité située à l'est de la Côte d'Ivoire à Abidjan-Yopougon dans le but d'être vendus. La localité de Tanda est située à proximité du parc national de la Comoé où se trouve le plus grand nombre d'éléphants en Côte d'Ivoire. Ce parc subit d'énormes pressions dues aux activités récurrentes des trafiquants qui s'y introduisent à l'effet de s'approvisionner en produits fauniques.



Les ivoires ont été transportés de Tanda à Abidjan.

Selon le rapport 2016 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11.000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le parc National de la Comoé, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstituer.



Les deux présumés trafiquants ont été déférés au pôle pénal économique et financier.

- **La huitième opération** s'est tenue le 30 octobre 2024 à Soubré, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, deux trafiquants étaient mis aux arrêts avec quatre peaux de panthères dans une enceinte de la ville de Soubré.



Les quatre peaux de panthères saisies ont été acquises dans le parc national de Taï.

L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique. Les éléments de l'enquête avaient révélé que les quatre peaux de panthères ont été acquises suite à la chasse dans le parc national de Taï, dernier bastion de la faune sauvage en Côte d'Ivoire.



Les deux présumés trafiquants ont été mis sous mandat dépôt à la Section de tribunal de Soubré.

Les présumés trafiquants avaient transporté leurs trophées de chasse de Buyo à Soubré pour être vendus. Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, ils avaient pris le soin de dissimuler les quatre peaux de panthère dans un sac puis ont arpenté des pistes

villageoises pour se rendre dans la ville de Soubré située à 70 km de Buyo. Parmi les peaux, figuraient deux peaux appartenant probablement à deux panthères juvéniles. Selon les éléments de l'enquête, les quatre peaux de panthères ont été acquises suite à la chasse dans le parc national de Taï, dernier bastion de la faune sauvage en Côte d'Ivoire.

La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis juillet 1975, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'exportation.

En Côte d'Ivoire, la panthère est inscrite au groupe I la loi N°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune. L'animal est intégralement protégé, donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort est formellement interdit.

- **La neuvième opération** s'est déroulée le 08 novembre 2024 à Soubré, localité à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Dans cette localité deux trafiquant d'ivoires d'éléphants y ont été interpellés avec en leur possession 15 kg d'ivoires d'éléphants. Les deux défenses d'ivoires d'éléphants avaient été dissimulés dans un sac de charbon dans le but d'être vendus. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.



Les deux pointes d'ivoires ont été dissimulées dans un sac de charbon pour être vendus.

Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, ils ont pris le soin de dissimuler les deux pointes d'ivoires dans un sac de charbon puis ont arpenté les pistes villageoises pour se rendre dans la ville de Soubré située à 45 km de leur village Petit Bouaké.



Les deux trafiquants ont été sous mandat de dépôt à la Section de tribunal de Soubré.

- **La dixième et dernière opération de l'année 2024** s'est déroulée le 29 novembre 2024 dans les communes de Marcory et Koumassi à Abidjan. Ce jour-là, quatre trafiquants spécialisés dans le commerce illégal d'objets en ivoire sculptés ont été mis aux arrêts. L'un a été interpellé dans la commune de Marcory alors qu'il tentait de vendre 205 pièces d'ivoires sculptés. Les trois autres ont été interpellés à Koumassi à l'issue d'une perquisition qui a permis de saisir une trentaine de pièces d'ivoires sculptés et morceaux d'ivoires.



Le présumé trafiquant a été interpellé avec 205 pièces d'ivoire sculpté dans une résidence.

Les arrestations furent possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

Les 205 pièces d'ivoire sculptés étaient composées de bracelets, de petites statuettes de tête de bouddha, et des chapelets dissimulés dans un sac en plastique prêts pour la vente dans une enceinte de la commune.

Les perquisitions qui s'ensuivent dans les magasins de ces derniers permettent de saisir une importante quantité d'ivoire sous formes de pièces sculptées et de bijoux. Il s'agit des bracelets, des petites statuettes de tête de bouddha, de pendentifs, de colliers, le tout en ivoire. Les lieux de stockage étaient en effet des ateliers de sculpture situés non loin du marché Djê Konan toujours à Koumassi.

Ce sont une trentaine d'ivoires sculptées (bijoux y compris) qui ont été saisies dans les trois magasins perquisitionnés. Ces derniers utilisent, en effet, leurs ateliers et leurs métiers de sculpteurs comme une sorte de couverture pour mener leurs activités illégales de trafiquants.

Il faut rappeler que ces personnes arrêtées pratiquent toutes la sculpture à la base mais elles mènent d'autres activités de trafiquants de produits issus de la faune. Elles appartiendraient à un vaste réseau de trafic d'ivoire qui va au-delà des frontières de la Côte d'Ivoire. Ces derniers avaient été nommément cités en 2018 dans l'affaire Tran van Tu, l'un des réseaux du crime faunique les plus sophistiqués de l'époque.



L'un des présumés trafiquants interpellés lors de la perquisition à Koumassi.

Le réseau criminel était composé de trois trafiquants asiatiques que sont Tran Van Tu, trafiquant international vietnamien à la tête du réseau criminel, Phung Tan Hung,

le français d'origine chinoise Zhang Fan Paul et du guinéen Koné Kabiné, du burkinabé Ouédraogo Moussa, de l'ivoirien Vanié Bi Magloire Luc. Tous avaient été jugés et reconnus coupables pour infraction à la législation relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, complicité de ladite infraction.



L'un des présumés trafiquants interpellés lors de la perquisition à Koumassi.

Ce réseau avait été démantelé lors d'une gigantesque opération dénommée « Stop à l'ivoire » lancée successivement les 18, 19, 20, et 21 janvier et 21 mars 2018 par les autorités ivoiriennes avec l'assistance technique de EAGLE-Côte d'Ivoire et du grand réseau EAGLE international. 469,15 kg d'ivoire, et 578 kg d'écailles de pangolins avaient fait l'objet de saisie représentant des parties d'espèces intégralement protégées par la loi faunique ivoirienne précitée.



L'un des présumés trafiquants interpellés lors de la perquisition à Koumassi.

L'un des trois présumés trafiquants interpellés lors de la perquisition du 29 novembre 2024 à Koumassi avait même été condamné à douze mois de prison ferme au même titre que Tran Van Tu. Ce dernier avait à l'époque dissimulé plus de 400 kg d'ivoire brut sous son lit.

Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations en 2024

Opérations Saisie	Opération à Grabo le 17 février 2024 à Grabo	Opération à Gabiadji le 4 mars	Opération à Soubré le 7 mars 2024	Opération à Soubré le 28 avril 2024	Opération à Manle le 19 juin 2024	Opération le 31 juillet 23	Opération le 16 septembre 2024 à Yopougon	Opération le 30 octobre 2024 à Soubré	Opération le 08 novembre 2024 à Soubré	Opération le 29 novembre 2024
Ivoires		02 pointes de 42 kgs saisies				02 pointes de 59 kgs saisies	02 pointes de 14 kg saisies		02 pointes de 15 kg	
Peaux de panthères			02 peaux de panthères saisies		02 peaux de panthères saisies			04 peaux de panthères saisies		
Chimpanzé	Un (01) bébé chimpanzé saisi									
Autres				Fusils calibre 12, des cartouches ; des morceaux de singes, de ratels, de crocodiles et de Bongo saisis.						
Pièces d'ivoires sculptés										230

Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d'Ivoire

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
10	23	1 bébé chimpanzé ; 08 peaux de panthères ; 08 défenses d'éléphants de 130 kg ; 230 pièces d'ivoires sculptés, un fusil de chasse, des munitions, des morceaux de singes, de ratels, de crocodiles et de Bongo saisis.

3. Légal

En 2024, la cellule juridique d'EAGLE est constituée de deux (02) juristes. Le département juridique a eu pour mission :

- La transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
- La transmission des éléments des dossiers de trafiquants et des circonstances aggravantes ;
- L'appui à la rédaction des PV ;
- La mise à disposition d'analyse juridique et de notes d'information selon les affaires ;
- Le suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
- La communication permanente avec les autorités.

Nombre de suivis d'audience	06
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt au parquet	23
Nombre de trafiquants libérés au déferrement	09
Nombre de trafiquants condamnés	
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	02
Nombre de trafiquants en attente de procès	13
Nombre de trafiquants en fuite	00

Avec six (06) personnes condamnées, dont deux (02) avec sursis, le taux de condamnation ferme est satisfaisant. Cependant, la durée moyenne de prison est faible. Les condamnations n'excèdent pas six (06) mois. Elles partent de deux (02) semaines à six (06) mois pour les affaires liées aux opérations au cours de l'année 2024. Ces faibles peines sont la conséquence d'un manque de prise de conscience de certains magistrats malgré la bonne collaboration avec les parquets. Le constat est que certaines juridictions n'accordent pas d'intérêt pour les crimes fauniques. Ils privilégient une peine d'amende ou de sursis.

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants. Ainsi, il a fourni une assistance juridique pour les cas d'arrestation dont les dossiers étaient en instruction, notamment, l'affaire de l'arrestation de deux (02) personnes le 11 avril 2023 à Abidjan pour trafic de perroquets. Ces présumés trafiquants avaient été arrêtés avec 115 perroquets dont 110 gris du Gabon intégralement protégés.

- **Le 22 février 2024**, le département juridique a suivi le procès à Tabou d'un présumé trafiquant de bébé chimpanzé. Ce dernier a été condamné à deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.

- **Le 07 mai 2024**, le département juridique a suivi le procès du fugitif trafiquant de peaux de panthère à Soubré. Ce dernier a été condamné à douze (12) mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 100.000 francs CFA et interdiction de chasse pendant 5 ans.

4. Média

Le département média a au cours de l'année 2024 publié au total 373 articles médiatiques (Internet, radio, presse écrite) contre 329 l'année précédente. Les articles ont traité les questions liées à la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, de la protection de la faune et de l'application de la loi sur les espèces sauvages, les arrestations, les poursuites pénales et la lutte contre la corruption. Le chargé médias a couvert les dix (10) opérations d'arrestations, a aussi rencontré au cours de l'année 2024, des journalistes des médias locaux.

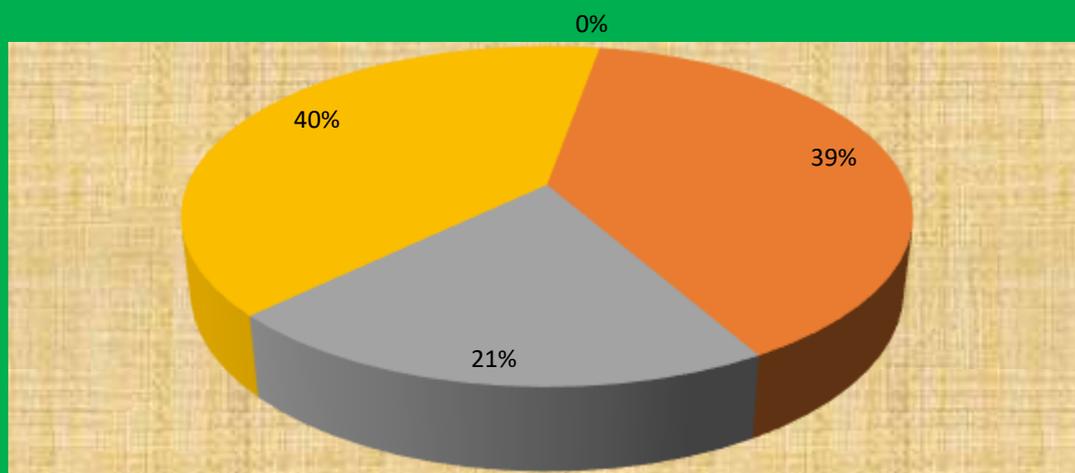
Le coordonnateur a accordé une interview au journal pro-gouvernemental Fraternité Matin. Comme à l'accoutumée, le coordonnateur Gaspard Julien-Laferrière s'est appesanti sur l'ampleur du trafic d'espèces protégées et l'extinction des espèces qui en découle, soulignant l'urgence d'agir contre. Il a par ailleurs, lancé un appel aux autorités ivoiriennes à l'effet de durcir la loi faunique qui jusque-là demeure peu dissuasive.

Tableau des productions médiatiques

Nombre total de pièces Médiatiques : 373			
Télévision	Radio	Presse écrite	Presse numérique
0	146	78	149

Graphique relatif aux publications médiatiques en 2024

■ Télé ■ Radio ■ Presse écrite ■ Internet



La presse en images

04 SOCIÉTÉ N° 5290 du mardi 27 février 2024 **le JOUR plus**

Protection de la faune/ Grabo
Un trafiquant d'animaux prend 2 mois de prison

Un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le samedi 17 février 2024 dans la sous-préfecture de Grabo, située dans la région de San-Pedro. Il a été appréhendé avec un bébé chimpanzé âgé de deux ou trois ans.

Grâce à une collaboration de l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), avec la direction de la police forestière et de l'eau, structure sous tutelle de ministères des Eaux et Forêts (Dpfe-miner), et d'Eagle-Côte d'Ivoire, un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts dans la sous-préfecture de Grabo, située dans la région de San-Pedro. Il a été appréhendé avec un bébé chimpanzé âgé de deux ou trois ans. D'après les faits, c'est au début de la matinée du samedi 17 février 2024, que les hommes de l'Uct et de la Dpfe-miner, avec l'appui technique d'Eagle-Côte d'Ivoire, une ong spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées, sont arrivés à Grabo où opérait un présumé trafiquant de bébé chimpanzé. L'assaut a été mené au moment où ce dernier s'apprêtait à commercialiser l'animal. Sur lui, un bébé chimpanzé a été saisi, une personne qui a été réalisée en l'espace de 4 mois. En novembre 2023, deux individus ont été appréhendés en flagrant délit de vente d'un bébé chimpanzé âgé d'un ou deux ans, lors d'une opération conjointe entre l'Uct, la Dpfe-miner, avec l'appui technique

de la direction de la faune et des ressources cynégétiques (Dfrc), le dimanche 19 février 2023. Cette organisation non gouvernementale se charge de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés où le bébé pourra grandir parmi d'autres orphelins. Ce grand singe est listé comme espèce en danger critique d'extinction depuis 2016 par l'Uct. Cette organisation estime entre 1500 et 2000, le nombre de chimpanzés vivant en Côte d'Ivoire. La population de chimpanzés a chuté de plus de 90% en Côte d'Ivoire entre 1990 et 2007, notamment en raison de la perte de leur habitat.

Adama Coulibaly

Article paru dans le journal « Le Jour plus » du 27 février 2024.

Sujet : Interpellation d'un trafiquant de chimpanzé à Grabo

TOUJOURS PRÈS DE CHEZ VOUS

TRAFIC D'ANIMAUX

Des trafiquants dont un ex-militaire interpellés avec deux ivoires d'éléphants

Quatre présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants ont été mis aux arrêts le lundi 04 mars 2024 à Gabiadji, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire avec deux défenses d'éléphants pesant environ 42 kg. Ces derniers ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler leur trophée de chasse dans une enseigne de la ville. Les arrestations ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (Uct), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (Dpfe-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.

C'est en début de matinée du 04 mars 2024, que les hommes de l'Uct, de la Dpfe-MINEF avec l'appui technique de EAGLE-Côte d'Ivoire, une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées sont arrivés dans la ville de Gabiadji où étaient retranschés quatre présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants. L'assaut a été mené au moment où ces derniers s'apprêtaient à passer à la vente de leur contrebande. Les quatre trafiquants dont un ex-militaire ont été interpellés avec en leur possession deux grosses pointes d'ivoires d'éléphants appartenant à un éléphant adulte.

Selon les éléments de l'enquête, les deux grosses pointes saisies sont le fruit du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Tai où il n'en restait qu'environ 300 pachydermes. Une version des faits soutenue par le colonel Diarrassouba Abdoulaye, directeur de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr) qui précise que les pointes d'éléphants ont été retirées d'un éléphant adulte mâle bien connu des fichiers de son service.

« Cet éléphant a été abattu dans la partie sud du Parc national de Tai. Il devait faire l'objet de pose de collier cette année. C'était planifié pour le mois de mai. Je suis peiné en tant que conservateur. Voir un éléphant de cette taille, c'est malheureux. C'est douloureux », a déclaré l'officier supérieur pour qui la perte de cet éléphant constitue une grosse perte pour le monde de la conservation et pour la Côte d'Ivoire.

Il a poursuivi en appelant les autorités administratives, politiques et communales locales à une implication dans la sensibilisation pour atteindre l'objectif de conservation.

« Nous sommes une cinquantaine d'agents pour 336.000 ha. A cela s'ajoute le Cavalry qui fait 68.000 ha pour le même effectif. On ne peut pas réussir la conservation si on n'a pas l'appui des communautés locales, autorités administratives et politiques et même des autres forces de défense et de sécurité pour atteindre les objectifs de conservation. Les Ong doivent s'impliquer davantage dans la sensibilisation des activités de protection. C'est un appel que nous lançons à tout le monde, aux décideurs politiques de mettre plus de moyens à notre disposition pour la conservation des aires protégées », a martelé le Colonel Diarrassouba Abdoulaye.

Koné Sibirinan avec sercom

Arrêtés, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les quatre présumés trafiquants d'ivoires ont été placés dans la foule en garde à vue au Commissariat du 2ème arrondissement de San-Pedro. Après quoi, ils ont été déferés le jeudi 7 mars 2024, au Pôle pénal, économique et financier à Abidjan. L'affaire a été mise en instruction. Si les quatre contrebandiers sont reconnus coupables, ils risquent une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3000 à 300.000 FCFI si l'on se réfère à l'article N°66-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse.

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (FmN) ; équivalent entre 50 à 80 individus par jour. L'espèce ne compte plus que 415 000 pachydermes en Afrique, contre 3 à 5 millions au début du siècle dernier. En Côte d'Ivoire, les éléphants, emblèmes du pays, sont en voie d'extinction : leur nombre a baissé de moitié en trente ans. Ce sont plus de 1139 qui ont été dénombrés dans 26 habitats selon les rapports réalisés entre 1987 et 2000. Aujourd'hui le nombre d'individus ne dépasse guère les 300 selon un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature publié en 2016.

Article paru dans l'hebdomadaire « Allo police » du 18 mars 2024.

Sujet : Arrestation de 4 présumés trafiquants à Gabiadji

OCIÉTÉ N° 5305 du mardi 19 mars 2024 **lejour**

Guerre contre le braconnage à Soubré

Un présumé trafiquant d'animaux interpellé avec 2 peaux de panthères

A Soubré, grâce à la collaboration entre la structure Eagle-Côte d'Ivoire et l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), un présumé trafiquant d'animaux en possession de 2 peaux de panthères a été interpellé.



Un présumé trafiquant d'animaux a été interpellé avec 2 peaux de panthères.

Un présumé trafiquant d'animaux a été interpellé avec deux peaux de panthères le mardi 7 mars 2024 à Soubré. Il était en possession de deux peaux de panthères et d'une peau de caracal. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police judiciaire et de l'ass. du ministère des lois et trib. (Dpjt-trib.) et Eagle-Côte d'Ivoire. L'ass. a été interpellé au moment où ce dernier s'apprêtait à passer à la vente. Il a été interpellé avec une peau de panthère juvénile. Les éléments de l'Uct ont aussi une douzième peau de panthère juvénile et une peau de caracal chez un chef traditionnel de la région de la Noun. Le présumé trafiquant a aussi stocké les peaux d'animaux dans le but d'échapper à une éventuelle interpellation. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'homme s'occupait de la vente de produits d'espèces animales rares. Parmi ceux-ci figurent des produits de panthères, des produits de caracal et de léopard. Les produits de panthères sont utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique, ainsi que les ossements avec les propriétés de détails. La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) depuis juillet 1975.

Adama Coulibaly

Article paru dans le quotidien « Le Jour Plus » du 19 mars 2024.

Sujet : Interpellation d'un trafiquant de peaux de panthère à Soubré

Transformation digitale pour la Jeunesse africaine

"Tiri", le centre d'innovation régional d'Abidjan lancé



Le 18 mars 2024 à Abidjan, Ana-Rosa Casé Directrice Régionale d'Africa Global Logistics (Agl) pour la Côte d'Ivoire, a été honorée par la présence de plusieurs personnalités locales et régionales. L'événement a permis de lancer le centre d'innovation régionale "Tiri" pour la jeunesse africaine. Le centre vise à accompagner les jeunes entrepreneurs dans leur parcours entrepreneurial et à leur offrir des opportunités de financement et de mentorat. Le centre sera ouvert à tous les jeunes entrepreneurs de la région d'Abidjan et de ses environs. Le centre sera dirigé par Ana-Rosa Casé, Directrice Régionale d'Africa Global Logistics (Agl) pour la Côte d'Ivoire. Le centre sera financé par Africa Global Logistics (Agl) et ses partenaires locaux et régionaux. Le centre sera ouvert à tous les jeunes entrepreneurs de la région d'Abidjan et de ses environs. Le centre sera dirigé par Ana-Rosa Casé, Directrice Régionale d'Africa Global Logistics (Agl) pour la Côte d'Ivoire. Le centre sera financé par Africa Global Logistics (Agl) et ses partenaires locaux et régionaux.

Adama Coulibaly

Article paru dans le quotidien « Le Jour Plus » du 28 juin 2024.

Sujet : Arrestation d'un présumé trafiquant de peaux de panthères à Man

OCIÉTÉ N° 5372 du samedi 29 juin 2024 **lejour**

Mani Lutte contre le trafic d'animaux

Un présumé trafiquant poursuivi pour braconnage et trafic de peau de panthère

Un présumé trafiquant d'animaux a été interpellé à Man, en possession de peaux de panthères. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police judiciaire et de l'ass. du ministère des lois et trib. (Dpjt-trib.) et Eagle-Côte d'Ivoire.



Un présumé trafiquant d'animaux a été interpellé à Man, en possession de peaux de panthères. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police judiciaire et de l'ass. du ministère des lois et trib. (Dpjt-trib.) et Eagle-Côte d'Ivoire. L'ass. a été interpellé au moment où ce dernier s'apprêtait à passer à la vente. Il a été interpellé avec une peau de panthère juvénile. Les éléments de l'Uct ont aussi une douzième peau de panthère juvénile et une peau de caracal chez un chef traditionnel de la région de la Noun. Le présumé trafiquant a aussi stocké les peaux d'animaux dans le but d'échapper à une éventuelle interpellation. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'homme s'occupait de la vente de produits d'espèces animales rares. Parmi ceux-ci figurent des produits de panthères, des produits de caracal et de léopard. Les produits de panthères sont utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique, ainsi que les ossements avec les propriétés de détails. La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) depuis juillet 1975.

Adama Coulibaly

Bingerville/ Eglise du christianisme catholique

La paroisse "La nouvelle Jérusalem" appelle à l'amour et à la paix

La paroisse "La nouvelle Jérusalem" appelle à l'amour et à la paix. L'église catholique de Bingerville a organisé une messe de prière pour la paix et l'unité. Les participants ont été encouragés à vivre dans l'amour et la paix, et à travailler ensemble pour le bien de la communauté. La messe a été célébrée par le père [Nom], prêtre de la paroisse. Les participants ont été encouragés à vivre dans l'amour et la paix, et à travailler ensemble pour le bien de la communauté. La messe a été célébrée par le père [Nom], prêtre de la paroisse. Les participants ont été encouragés à vivre dans l'amour et la paix, et à travailler ensemble pour le bien de la communauté.

A. Coulibaly

Fratmat.info

ACCUEIL ÉDITO POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ SPORTS CULTURE RÉGIONS ÉTRANGER FOCUS NÉCROLOGIE

Nouvelle Mercedes-Benz Classe E

SOCIÉTÉ

Trafic d'ivoire en Côte d'Ivoire. (DR)

Parc national de Tai/ Un éléphant de 4 tonnes abattu : 4 individus dont un ex-militaire interpellés

Par Méléjé Tresore
Le 18/03/2024 à 11:51
modifié le 18/03/2024 à 11:51

Appartenant à un éléphant adulte de près de 4 tonnes, deux pointes d'ivoires d'éléphants de près de 42 kg ont été saisies le lundi 04 mars 2024 à Gbiadji, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. C'était au cours d'une opération réalisée entre l'Unité de lutte contre le

EN CONTINU
00:02

SPORTS
Supercoupe de la CAF 2024 : Riyad accueille, le vendredi 27 septembre, la finale opposant Al Ahly au Zamalek SC
21:21

SPORTS
Football/Les Éléphants Imams dominent le terrain : Côte d'Ivoire 3 - 0 Mali
20:34

Article publié par le média gouvernemental « Fratmat.info » le 18 mars 2024.

Sujet : Interpellation de 4 trafiquants d'ivoires à Gbiadji

LEMANDAT

ACCUEIL ACTUALITÉ LEXIQUE REPORTAGE VIDEO PHOTOS ÉVÉNEMENTS COMMUNIQUÉS S'ABONNER

Recherche...

ACTUALITÉ MAN

Man : Un présumé trafiquant d'animaux interpellé avec 2 peaux de panthères, déféré à Abidjan

Par MATHIAS KOUAME
27 JUN 2024

Un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le mercredi 19 juin 2024 à Man, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire avec deux peaux de panthères adultes. Ce dernier a été interpellé au moment où il s'apprêtait à écarter ses trophées de chasse dans une enclosure de la ville. L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPEF-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.

ALHAM Commodities
COMMERCIALISATION DES PRODUITS TROPICAUX & MANUFACTURÉS
CONTACTEZ-NOUS

15 ans
LEMANDAT

Article publié par « Le Mandat », le plus grand média en ligne de Côte d'Ivoire le 27 Juin 2024.

Sujet : Interpellation d'un présumé trafiquant de peaux de panthères à Man

TRAFIC D'ANIMAUX

5 présumés trafiquants d'ivoires interpellés, 2 défenses d'éléphants saisies



Cinq présumés trafiquants d'ivoires ont été interpellés le mercredi 31 juillet 2024, à Duékoué et à Daloa, des localités situées à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Quatre des cinq présumés trafiquants ont été arrêtés à Duékoué et le cinquième, une dame à Daloa suite aux enquêtes. Ces derniers ont été pris en possession de deux défenses d'ivoires de 59 kg appartenant probablement à un gros éléphant de plus de 10 tonnes.

L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique. C'est en début de mati-

née du 31 juillet 2024 que les hommes de l'UCT, de la DPFE-MINEF avec l'appui technique de EAGLE-Côte d'Ivoire, une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées sont arrivées dans la ville de Duékoué où étaient retranchés quatre présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants.

L'assaut a été mené au moment où ces derniers s'apprêtaient à passer à la vente de leur contrebande. Les quatre présumés trafiquants ont été interpellés avec en leur possession deux grosses pointes d'ivoires d'éléphants pesant 59 kg et appartenant probablement à un éléphant adulte. L'interpellation faite, les éléments de l'UCT remontent de fil en aiguille pour interpellier une complice présumée trafiquante à Daloa. Cette dernière était chargée de trouver de potentiels acheteurs pour les 59 kg d'ivoires saisis.

Arrêtés, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les cinq présumés trafiquants d'ivoires ont été placés dans la foule en garde à vue au Commissariat de Guiglo. Après quoi, ils ont été défilés le lundi 05 août 2024 au Tribunal de première instance de Guiglo. L'affaire a été mise en procédure de flagrant délit et les suspects ont été placés sous mandat de dépôt.

Si les cinq contrebandiers sont reconnus coupables, ils risquent une peine d'emprisonnement allant de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende de 10 millions à 200 millions de francs CFA si l'on se réfère à la loi N°2024-364 du 11 juin 2024, portant gestion de la faune.

Le commerce international d'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF), équivalent de 50 à 80 individus par jour. L'espèce ne compte plus que 415 000 pachydermes en Afrique, contre 3 à 5 millions au début du siècle dernier. Selon le rapport 2016 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11 000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le parc National de la Comoe, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstituer.

Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du trafic illégal d'animaux lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat. Le commerce illégal de défenses d'éléphant est malheureusement en constante augmentation et pèse trois milliards de dollars américain (soit près de 2 000 milliards de francs CFA) par an avec pour principal marché l'Asie du Sud-est, avec notamment, la Chine et le Vietnam comme principaux acheteurs.

Koné Sibérihan avec sercom

5 • ALLO POLICE ! N°759 du 12 au 18 août 2024

Article paru dans l'hebdomadaire Allo police du 12 août 24.

Sujet : Arrestation de 5 présumés trafiquants à Duékoué

N°7910 // DU SAMEDI 23 AU DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024



SOCIÉTÉ

SOUBRÉ 2 présumés trafiquants d'animaux interpellés avec des ivoires d'éléphants

Franck SOUBRÉ avec Sercom

2 présumés trafiquants d'animaux ont été interpellés le vendredi 08 novembre 2024 à Soubré. Ils ont été pris en possession de deux défenses d'éléphants de 15 kg dissimulés dans un sac de charbon. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'UNITÉ de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la police forestière et de l'eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et l'ONG Eagle-Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique. Selon les informations, les 2 présumés trafiquants ont agrippés les pistes villageoises pour se rendre dans la ville de Soubré, située à 45 km de leur village, Petit Soubré. Les premiers éléments d'enquête indiquent que les pointes d'ivoires ont été obtenues suite à une partie de chasse au sein du Parc national de la Forêt des derniers basses des éléphants, en Côte



Les deux présumés trafiquants (au milieu) tiennent entre et 10 et 20 ans de prison (p. 38)

d'ivoire. Il s'agit notamment qu'environ 300 pachydermes au sein de ce parc. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les présumés ont été défilés le lundi 11 novembre 2024 à la Section de Tribunal de Soubré. L'affaire a été

gestion de la faune. Il faut le rappeler, le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont

tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF). Selon le rapport 2016 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11 000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le parc national de la Comoe, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstituer.

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'ENFANT Une fondation lance un programme pour les enfants de la rue

Vendace AKA

A l'instar des autres pays à travers le monde, la Côte d'Ivoire a célébré, mercredi 20 novembre 2024, la journée mondiale des droits de l'enfant. La fondation vietnamite qui œuvre dans ce domaine a réuni, au Salle Abadjan hôtel Ivoire, à Cocody, des centaines d'enfants, des volontaires, des acteurs étatiques, des membres de la société civile, des représentants économiques pour leur présenter une réalité de ces enfants

siens que ce sera un succès à l'échelle locale. Mersi Kobassi a fait savoir qu'au cours de cette journée, ce sont 300 enfants qui ont été sélectionnés pour profiter de l'expérience de leur droits, pour être les résultats sur leurs droits et devoirs. Ces enfants ont également pris part à des projections de films. Elle a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance aux partenaires de la structure pour le soutien dont elle a été l'hôte et qui aura contribué à la réussite de cette journée avant de lancer un appel à la mobilisation dans le cadre de ce projet à vil-

Article paru dans le quotidien L'inter du 23 novembre 2024

Sujet : Arrestation de deux présumés trafiquants d'ivoires à Soubré

Protection des espèces protégées Deux présumés trafiquants d'ivoires interpellés à Yopougon



Les deux présumés trafiquants ont été mis à la disposition des juridictions compétentes.

Deux (02) présumés trafiquants d'animaux ont été interpellés lundi 18 septembre 2024 avec deux pointes d'ivoires d'éléphants. Ces derniers ont été pris en possession de deux défenses d'ivoires de 14 kg dissimulés dans un sac à Yopougon. L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la direction de la Police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-

Minef) et Eagle-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié d'une assistance technique. C'est en début de l'après-midi du 16 septembre 2024 que les hommes de l'Uct, de la Dpfe-Minef avec l'appui technique de Eagle-Côte d'Ivoire, une Ong spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées, sont arrivées dans la commune de Yopougon où étaient retranchés deux présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants. L'assaut a été mené au mo-

ment où ces derniers s'apprétaient à passer à la vente de leur contrebande. Arrêtés, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les deux présumés trafiquants ont été déférés mercredi 18 septembre 2024 au Pôle pénal, économique et financier d'Abidjan-Cocody. L'affaire a été mise en instruction et les suspects ont été placés sous mandat de dépôt. Si les deux (02) contrebandiers sont reconnus coupables, ils risquent une peine d'emprisonnement allant de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende de 10 millions à 100 millions FCfa, si l'on se réfère à la loi n°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune. Le commerce international d'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (Wwf) ; équivalent de 50 à 80 individus par jour.

A.Sangaré avec Sercom

Article paru dans le quotidien Le matin du 24 septembre 2024

Sujet : Arrestation de deux présumés trafiquants d'ivoires à Yopougon

05

SOCIÉTÉ

N° 5485 du mardi 10 décembre 2024

le jour

Commerce illégal d'animaux

Quatre présumés trafiquants arrêtés avec 235 pièces d'ivoires sculptés

Le vendredi 29 novembre 2024, l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), en collaboration avec l'organisation non gouvernementale "Eagle-Côte d'Ivoire", a procédé à l'arrestation de quatre individus soupçonnés de trafic illégal d'ivoires sculptés à Abidjan. Cette opération a mis fin à leurs activités criminelles.



Quatre présumés trafiquants d'ivoires ont été interpellés.

Quatre présumés trafiquants soupçonnés dans le commerce illégal d'objets en ivoire sculptés, ont été mis aux arrêts le vendredi 29 novembre 2024, à Abidjan. L'un d'eux a été interpellé à Mankro alors qu'il tentait de vendre 235 pièces d'ivoires sculptés. Les trois autres ont été interpellés à Koumassi à l'issue d'une perquisition qui a permis de saisir une trentaine de pièces d'ivoires

sculptés et notamment d'ivoires. L'arrestation des suspects a été possible grâce à la coopération entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-Minef) et Eagle-Côte d'Ivoire, qui leur a fourni son assistance technique. L'un des suspects a été interpellé à Mankro alors qu'il tentait de vendre 235 pièces d'ivoires

sculptés. Notamment des bracelets, des statuettes en forme de tête de Bonobos et des chapelets, dissimulés dans un sac plastique. Les trois autres trafiquants ont été arrêtés à Koumassi lors d'une perquisition, au cours de laquelle ont été saisis des bracelets et des montres en ivoire et des montres en ivoire et des bijoux. Après l'arrestation de l'un des suspects à Mankro, les forces de l'ordre ont pu localiser les trois complices à Koumassi, où une série de perquisitions a permis de découvrir une importante quantité d'ivoires sculptés, sous forme de bijoux et de pièces décoratives (pendentifs, colliers, etc.). Ces objets étaient correspondants dans des ateliers de sculpture, situés près du marché Dyé Komaa à Koumassi. Ces at-

eliers servaient de couverture pour leurs activités de trafic. Tous les suspects sont des natifs locaux professionnels. Mais ils se livraient également à des activités illégales en lien avec le commerce de produits fauniques. Ils faisaient partie d'un réseau international de trafic d'ivoires. En 2018, certains d'entre eux avaient été cités dans l'affaire « Ivan Van To », un des réseaux criminels les plus sophistiqués dans le domaine du braconnage. Ce réseau avait été démantelé lors de l'opération "Step à l'ivoire", en janvier et mars 2018, avec l'aide d'Eagle-Côte d'Ivoire et d'Eagle International. A cette occasion, 499,13 kg d'ivoires et 579 kg d'écailles de pangolin avaient été saisis. L'un des suspects interpellés à

Koumassi avait d'ailleurs été condamné à 12 mois de prison en lien avec cette affaire. Les quatre présumés trafiquants, arrêtés en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation illégale de produits fauniques, ont été placés en garde à vue à l'Uct à Abidjan-Cocody. Le 3 décembre 2024, ils ont été transférés au Pôle pénal, économique et financier de Cocody, où l'affaire a été mise en instruction. Si les accusés sont reconnus coupables, ils risquent de 10 à 20 ans de prison et une amende pouvant atteindre 100 millions de FCfa, selon la loi N°2024-364 du 11 juin 2024, relative à la gestion de la faune.

Adama Coulibaly

Respect des règles du code de la route
Les propriétaires de gbakas exhortés à sensibiliser leurs conducteurs

Au sein du ministère des Transports, Amadou Koussé, le directeur de



Article paru dans le quotidien Le Jour Plus du 10 décembre 2024

Sujet : Démantèlement d'un réseau de trafic de pièces d'ivoires d'éléphant

COMMERCE ILLÉGAL D'OBJETS EN IVOIRE SCULPTÉS

4 redoutables trafiquants présumés arrêtés à Abidjan

Les autorités ivoiriennes ont porté un coup dur à un réseau de trafic d'ivoire en procédant à quatre (4) arrestations à Abidjan, le 29 novembre 2024. Selon nos sources, un individu a été interpellé à Maroubo alors qu'il tentait d'évacuer 205 pièces d'ivoire sculpté.



Les trafiquants présumés arrêtés risquent 30 ans de prison. (Ph. Dp)

entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (ULCT), la Direction de la police forestière et de l'eau du Ministère des eaux et forêts (Dpfe-Minef) et Eagle-Côte d'Ivoire. Les suspects, qui étaient également des sculpteurs, utilisaient leurs ateliers comme couverture pour leurs activités illégales. Les investigateurs ont révisé des liens avec le réseau de Fran van Tu, démantelé en 2018. Les individus arrêtés ont été placés en garde à vue et défilés par la suite devant le Pôle pénal, économique et

financier d'Abidjan-Cocody. Ils encourrent jusqu'à 20 ans de prison et d'importantes amendes. Précisons : les personnes arrêtées pratiquent toutes la sculpture à la base mais elles mènent d'autres activités de trafiquants de produits issus de la faune. Elles appartenaient à un vaste réseau de trafic d'ivoire qui va au-delà des frontières de la Côte d'Ivoire.

Séverin DJAHIA

page 16

soirinfo 9031 du lundi 09 décembre 2024

Article paru dans le quotidien Soir info du 09 décembre 2024

Sujet : Démantèlement d'un réseau de trafic de pièces d'ivoires d'éléphant

N°7910 // DU SAMEDI 23 AU DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024



SOUBRÉ

2 présumés trafiquants d'animaux interpellés avec des ivoires d'éléphants

Franck SOUBHANE avec Sercem

2 présumés trafiquants d'animaux ont été interpellés le vendredi 08 novembre 2024 à Soubré. Ils ont été saisis en possession de deux défenses d'éléphants de 15 kg dissimulés dans un sac de charbon. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (ULCT), la Direction de la police forestière et de l'eau du Ministère des Eaux et Forêts (Dpfe-Minef) et l'Unité Logis-Côte d'Ivoire, dont il est bénéficiaire de l'assistance technique. Selon nos informations, les 2 présumés trafiquants ont appartenu aux pièces villageoises pour se rendre dans la ville de Soubré, située à 45 km de leur village, Petit Soubré. Les premiers éléments d'enquête indiquent que les pièces d'ivoire ont été obtenues suite à une partie de chasse au sein du Parc national de Taï. Les deux hommes habitent des villages situés en Côte



Les deux présumés trafiquants (au milieu) risquent entre 10 et 20 ans de prison (Ph. Dp)

d'Ivoire. Il n'en restait qu'environ 300 pachydermes au sein de ce parc. Arrêtés pour l'apport illégal de défenses, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les prévenus ont été défilés le lundi 11 novembre 2024 à la Section de Tribunal de Soubré. L'affaire a été

mise en instruction et les suspects ont été placés sous mandat de dépôt. Ils ont reconnu coupables, les deux contrebandiers risquent une peine d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans et une amende de 10 à 100 millions de CFA. Il s'agit de l'arrêt N°2024-364 du 11 juin 2024 portant

SOCIÉTÉ

lute pour leur avenir, selon le Fonds mondial pour la nature (Wwf). Selon le rapport 2016 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscille entre 2500 et 11 000 individus et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le parc national de la Comoé, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstruire

gestion de la faune. Il faut le rappeler, le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 individus sont

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'ENFANT Une fondation lance un programme pour les enfants de la rue

Vendace AKA

À l'instar des autres pays à travers le monde, la Côte d'Ivoire a connu, mercredi 20 novembre 2024, la Journée mondiale des droits de l'enfant. La Fondation Vivantes qui œuvre dans ce domaine a réuni, au Sofitel Accorion Hotel Hotel, à Cocody, des centaines d'enfants, des volontaires, des acteurs étatiques, des membres de la société civile, des représentants économiques pour leur pré-

sentir quel chemin ils souhaitent emprunter. Mais Kobassi a fait savoir qu'au cours de cette journée, ce sont 200 enfants qui ont été sélectionnés pour profiter de l'expérience de leurs aînés, pour être instruits sur leurs droits et devoirs. Ces enfants ont également pris part à des performances de danse. Elle a espéré un grand succès et sa reconnaissance aux partenaires de sa structure pour le soutien dont elle a été l'objet et qu'elle continuera à la solliciter. Cette journée avait été lancée par cette fondation pour lancer un appel à la mobilisation dans le cadre de ce projet et vi-

Article paru dans le quotidien L'inter du 24 novembre 2024

Sujet : Démantèlement d'un réseau de trafic de pièces d'ivoires d'éléphant

TRAFIC D'ANIMAUX À SOUBRÉ

Deux présumés trafiquants interpellés avec des ivoires d'éléphants

Deux (2) présumés trafiquants d'animaux ont été interpellés le vendredi 08 novembre 2024 à Soubré, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les derniers ont été pris en possession de deux défenses d'éléphants de 15 kg dissimulés dans un sac de charbon. L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (ULCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (Dpfe-Minef) et Eagle-Côte d'Ivoire dont il est bénéficiaire de l'assistance technique.

Les deux (2) présumés trafiquants ont été interpellés avec en leur possession deux pièces d'ivoires d'éléphants pesant 15 kg qu'ils ont supposément transportées de Petit Soubré à Soubré. Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, ils ont pris le soin de dissimuler les deux pièces d'ivoires dans un sac de charbon puis ont attendu les autres villageois pour se rendre dans la ville de Soubré, située à 45 km de leur village, Petit Soubré.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les deux pièces d'ivoire ont été obtenues suite à une partie de chasse au sein du Parc national de Taï, l'un des derniers bastions des éléphants en Côte d'Ivoire. Il n'en restait qu'environ 300 pachydermes au sein de ce parc de superficie estimée à 150.000 ha.

Arrêtés, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les prévenus ont été placés dans le foule en garde à vue au commissariat de Soubré. Après quoi, ils ont été défilés le lundi 11 novembre 2024 à la Section de Tribunal de Soubré. L'affaire a été mise en instruction et les suspects ont été placés sous mandat de dépôt. Si les deux (2) contrebandiers, sont reconnus coupables, ils risquent une peine d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans et une amende de 10 millions à 100 millions de francs CFA si l'on se réfère à la loi N°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune.

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20.000 à 30.000 individus sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (Wmf) ; équivalent de 50 à 60 individus par jour.

Deux grands facteurs sont considérés comme étant le caser de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du trafic illégal d'ivoire mais il a la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat.

Kodé Sibbhan avec Sercem

Article paru dans l'hebdomadaire Allo police du 25 novembre 2024.

Sujet : Interpellation de deux présumés trafiquants d'ivoire

7 • ALLO POLICE ! N°774 du 25 novembre au 1^{er} décembre 2024

5. Management

Au cours de l'année 2024, EAGLE-Côte d'Ivoire est resté sur la bonne dynamique de l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de vingt (23) trafiquants réalisés courant 2024.

Le coordonnateur a consenti des efforts dans l'optique d'atteindre les objectifs du projet. Dans cette veine, il a suivi les dossiers d'accord de collaboration d'avec le MINEF, l'UCT, et rencontré bien d'autres acteurs d'application de la loi. Le Coordinateur du projet a également coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation pour renforcer les capacités de l'équipe et une amélioration surtout des investigations.

Gaspard Julien-Laferrière, coordonnateur du projet depuis mai 2021 a fait ses adieux au projet fin octobre 2024.

6. Relation extérieure

EAGLE-Côte d'Ivoire continue de collaborer avec le gouvernement ivoirien en menant des rencontres avec différentes autorités : le ministère des Eaux et Forêts, le ministère de la Justice et Gardes des Sceaux, le ministère de l'intérieur et de la sécurité à travers son Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT). Des relations sont également entretenues avec les diplomates, les organismes nationaux et internationaux officiant dans l'environnement en vue de conjuguer nos efforts dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Le coordinateur a également rencontré l'attaché politique de l'ambassade des Etats-Unis afin de discuter des activités et des possibles collaborations. Il a également, rencontré à maintes reprises les officiers de l'UCT, à l'effet d'avancer sur les grandes enquêtes et de préparer les dix (10) opérations qui ont eu lieu au cours de l'année 2024.

7. Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité faunique

Le Projet EAGLE Côte d'Ivoire a assisté les autorités ivoiriennes sur dix (10) affaires en 2024 (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages. Ce sont au total vingt (23) trafiquants qui ont été interpellés avec plus de 130 kg d'ivoires d'éléphants, huit (08) peaux de panthères, un bébé chimpanzé et 230 pièces d'ivoires sculptés saisis sur l'étendue du territoire national

Les ivoires d'éléphants proviennent essentiellement de la région de la Nawa au et du Guémon à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les peaux de panthères saisis provenaient du des régions de la Nawa et du Tonkpi.

Quant au bébé chimpanzé, il était en provenance du Libéria, pays frontalier zone ouest de la Côte d'Ivoire. Pour pallier à cela, EAGLE Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

Ces données résultent de multiples enquêtes visant à démanteler les réseaux de trafiquants d'espèces sauvages. Ces enquêtes ont été menées de concert avec l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière et des Eaux (DPFE) du ministère des Eaux et Forêts, et le projet EAGLE Côte d'Ivoire.

En outre, les saisies et interpellations montrent l'ampleur du trafic d'espèces sauvages. Elles mettent en évidence les ramifications régionales et internationales de certains réseaux et la facilité avec laquelle les trafiquants se jouent des frontières. De plus, ces saisies pourraient ne laisser entrevoir que la partie émergée du trafic et de ses réseaux sous-jacents.

Si la dynamique des enquêtes de 2024 se poursuit, d'autres saisies et découvertes de réseaux permettront sans doute d'en apprendre davantage. Les ivoires d'éléphant proviennent de l'intérieur du pays et des pays de la sous-région et sont vraisemblablement destinés aux marchés asiatiques. Ce qui fait que la Côte d'Ivoire est à la fois un pays d'origine et de transit. Fort heureusement que la loi faunique depuis juin 2024 est dissuasif contrairement l'ancienne loi du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, qui prévoyait 12 mois de prison au maximum assorties d'une amende de 3000 à 300.000 FCFA.

La nouvelle loi du 11 juin 2024, prévoit une peine d'emprisonnement allant de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende de 10 millions à 100 millions de francs CFA. Cette loi représente en effet une bouffée d'oxygène pour la lutte contre les crimes fauniques en Côte d'Ivoire. L'Etat ivoirien semble joindre mains et pieds pour mettre un terme au trafic des espèces sauvages protégées. La Côte d'Ivoire rejoint ainsi les pays d'Afrique centrale comme le Cameroun, la République du Congo et le Kenya en Afrique australe qui ont une peine d'emprisonnement élevée.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire est une bonne élève en matière de lutte faunique car elle dispose d'unités fortes et compétentes (DPFE, UCT...).

Conclusion

L'année 2024 était le rendez-vous des opérations et de la consolidation des acquis de l'ensemble de l'équipe d'EAGLE-Côte d'Ivoire.

Des investigations ont été menées et des arrestations ont été faites. Vingt (23) personnes ont été incarcérées et jugées. Les tribunaux se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités ivoiriennes et plus particulièrement avec la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT).

Les perspectives de l'année 2025 sont relatives au maintien du niveau des opérations, à la signature des accords de partenariat nécessaires, à l'organisation de formations au profit des autorités compétentes.